

Droits à l'égalité

Tâchons de ne pas nous affoler devant cette motion et les désirs compréhensibles des motionnaires. Nous devons reconnaître que, à l'heure actuelle, les Forces armées du Canada comptent une bien plus forte proportion de femmes dans leurs services que les autres forces comparables dans le pays. À titre d'exemple, les forces policières du Canada ne comptent que 3.1 p. 100 de femmes dans leurs rangs. Les services de sapeurs-pompiers que 1 p. 100.

Les forces armées du Canada ont fait des progrès étonnants pour ce qui est de permettre aux femmes d'accéder aux postes d'officiers et de sous-officiers, des efforts que fort peu d'organismes et de groupes dans la société ont égalé. Nous tenons à ce que nos forces armées poursuivent dans cette veine. Nous devrions accepter d'accroître le nombre des femmes dans ces services et leur donner de l'avancement en les nommant à des postes de commande, et notamment au rang de général, afin qu'elles puissent faire entendre leur voix à tous les niveaux et faire connaître leur point de vue jusque dans les plus hautes sphères. J'espère que ce jour n'est pas très lointain. Nous serions ravis de voir une femme général commander nos forces armées. Des femmes sont déjà venues au rang de générales dans d'autres pays, et nous voulons bénéficier de leur exemple dans notre propre service militaire.

M. Robinson: Cela n'aura qu'une valeur purement symbolique.

M. Stackhouse: Quiconque a assumé les fonctions de général ne jugera jamais cette nomination comme étant symbolique. Cette dernière observation montre le peu de sérieux que les gens d'en face accordent à ce débat.

M. Cassidy: Regardez-vous dans la glace, Reg.

M. Stackhouse: Il est dans l'intérêt bien compris des femmes que nous maintenions et encourageons la politique en vigueur à l'heure actuelle.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je voudrais également me prononcer sur la motion présentée à la Chambre. Elle vise à ouvrir tous les postes des Forces armées canadiennes aux femmes, particulièrement les postes de combat. Je ne peux m'empêcher de me demander pourquoi qui que ce soit voudrait aller au combat. Il ne fait aucun doute que notre objectif premier consiste à nous assurer que ni les hommes, ni les femmes n'ont à aller combattre dans une guerre. Au départ, j'ignore totalement pourquoi quelqu'un voudrait pouvoir y aller.

Je désire commenter certains points précis de cette motion. Dans notre débat, nous devons faire appel à une bonne dose de raison et nous arrêter aux principes qui sous-tendent l'existence de l'armée. Pourquoi tout d'abord, les Forces armées existent-elles? Elles n'existent pas tout simplement pour fournir des emplois ou pour être à l'avant-garde des changements sociaux. Leur raison-d'être n'est pas d'alimenter les discussions sur les droits de la personne de petits groupes pointilleux. Les Forces armées n'ont qu'un objectif unique et primordial, celui de protéger la sécurité et la Souveraineté du Canada et de protéger les droits et les libertés de tous les Canadiens. Tout ce que font les Forces armées doit tendre directement vers ce grand objectif. Par conséquent, nous devons faire en sorte que chaque poste des Forces armées vise à l'atteinte de cet objectif.

Dès qu'un emploi ou un poste peut être offert également aux hommes et aux femmes, nous sommes évidemment prêts à le faire, ce que font aujourd'hui les Forces armées. C'est ce que le gouvernement s'est engagé à faire. Le gouvernement s'est engagé à étendre le rôle des femmes au sein des Forces armées en s'assurant qu'elles pourront poser leur candidature à tous les postes de l'armée. Le gouvernement s'est engagé à avancer dans une telle direction seulement dans la mesure où cela ne nuit pas au fonctionnement efficace des Forces armées dans l'intérêt de la sécurité nationale.

Il faut considérer certains faits. Mon collègue qui vient d'intervenir en a mentionné quelques-uns, et je voudrais en rappeler quelques-uns moi aussi. Le Canada est déjà à l'avant-garde dans le monde occidental pour ce qui est de l'emploi des femmes dans les Forces armées. Aujourd'hui, 8.9 p. 100 des membres des Forces armées canadiennes sont des femmes. Des 29,000 postes ouverts aussi bien aux hommes qu'aux femmes, 7,400 sont occupés par des femmes. Deux pays seulement dans le monde comptent dans leurs forces armées une proportion supérieure de femmes que le Canada, soit Israël avec 10 p. 100 et les États-Unis avec 9.5 p. 100. D'ici quelques années, le taux d'augmentation des recrues féminines fera passer le Canada au premier rang devant ces deux autres pays.

Grâce à une révision constante au sein des Forces armées, la proportion des occupations auxquelles participent les femmes est passée de 19 p. 100 en 1971 à 65 p. 100 à l'heure actuelle, et environ 29,000 postes sont maintenant ouverts aux femmes. À mesure que des postes deviendront vacants et que des candidates acceptables se présenteront, les effectifs actuels de 7,400 femmes pourront s'accroître considérablement. À la suite de l'adoption de la Charte des droits, un groupe d'étude s'est mis à la tâche pour voir comment on pouvait l'appliquer aujourd'hui au sein du ministère de la Défense nationale. Il en résultera que le nombre des occupations ouvertes aux femmes ne pourra qu'augmenter.

• (1730)

Je faisais partie l'automne dernier du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale qui a tenu des audiences d'un bout à l'autre du pays au sujet de la reconduction de l'accord du NORAD. Nous avons entendu dans les différentes bases canadiennes divers officiers des Forces armées nous présenter des exposés. Je me suis entretenu avec de nombreux officiers qui s'intéressaient beaucoup au rapport sur l'égalité, mais leur intérêt se concentrait sur deux sujets. L'un était l'orientation sexuelle dans les Forces armées, et l'autre, les femmes au combat. Sur le premier point, tous les officiers avec qui j'ai discuté s'opposaient unanimement à la recommandation visant à interdire toute discrimination pour des motifs d'orientation sexuelle. Je suis tout à fait d'accord avec eux. Sur le deuxième sujet, il y a eu aussi unanimité pour dire que les femmes ne devraient jamais être affectées à des unités d'infanterie ou à des rôles de combat où leur manque de force dans la partie supérieure du corps et d'énergie physique affaibliraient la mission assignée à la section concernée. Il a toutefois été admis qu'il faudrait ouvrir un plus grand nombre d'activités aux femmes à chaque fois que les hommes et les femmes peuvent également se concurrencer et répondre au profil et aux exigences physiques. C'est exactement ce que fait le gouvernement, comme je l'ai déjà dit.